



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 09 Avril 2024
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-72

Objet **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA GESTION DU SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE DESTINEE AUX ENFANTS SCOLARISES AU CENTRE DE LOISIRS AUX PERONNES AGEES ET AU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE**

Exposé des motifs:

Une consultation concernant la délégation de service public (DSP) relative à la gestion du service de la restauration collective destinée aux enfants scolarisés, au centre de loisirs, aux personnes âgées et au portage à domicile, sous la forme d'un affermage a été lancée conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'en application des articles L1121-3 et suivants du code de la commande publique relatifs aux contrats de concession.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de cette délégation par une délibération en date du **13 juin 2023**.

La collectivité a décidé de recourir à une procédure ouverte (candidatures et offres remises en même temps).

Sur la base du rapport du choix du délégataire et du projet de cahier des charges transmis quinze jours francs avant la date de réunion de l'assemblée communale et annexés à

Accusé de réception en préfecture
11/04/2024 10:30:43
Date de télétransmission : 11/04/2024
Procédure de consultation n° 2024-001

la présente, il appartient maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation de service public qui sera signé avec celui-ci.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants;

Vu les articles L.1121-3 et suivants du code de la commande publique,

Vu la délibération n° D2023-085 du 23 juin 2023 approuvant le principe de la Délégation de Service Public pour la gestion du service de restauration collective ;

Vu le Défi N°3 - objectif 2 « Diminuer la production de déchets et mieux recycler » et le Défi N°11 - objectif 2 « Soutenir une alimentation de qualité » de l'Agenda 2030 ;

Vu le rapport sur le choix du délégataire et ses annexes transmis le vendredi 22 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER**, le choix de la société Garig en tant que délégataire du service de restauration collective de la ville de Venelles,
- **D'APPROUVER**, le projet de contrat de concession et les annexes transmises dont les éléments principaux seront intégrés directement et de façon linéaire dans le contrat aux articles correspondant, l'intégralité de l'offre finale du candidat retenu devenant une annexe au-dit contrat,
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession et ses annexes avec le candidat retenu et tout document utile relatif à l'exécution de ce dossier.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Le directeur général des services,
013-211301130-20240411-dm2024_0072-DE
Date de dépôt : 11/04/2024
Philippe SANMARTIN
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Certifié affiché du au